



ASSOCIATION SPORTIVE DU KALOUM S.A.

Société Anonyme à objet sportif au Capital de GNF 1 000 000 000

*Dans notre Coeur,
la Passion d'un Champion*

Création : 1958

Champion :
1965, 1969,
1970, 1980,
1981, 1984,
1987, 1995,
1998, 1999,
1999, 2007,
2014

Vice-champion : 2002

Vice-champion : 2015

Vice-champion : 2016

Coupe de Guinée

Vainqueur :

1985, 1997,
1998, 2001,
2005, 2007,
2015

Finaliste : 1999

2016

Tournoi Rastaf Allassini (2)

Vainqueur :

2003, 2007

Coupe de la CAF

Finaliste : 1995

Coupe de l'UFOA

Finaliste 1997

PARTENAIRES

Conakry, le 10 Février 2017

Objet : Fin de fonction du Président de la LGFP et report du l'AGE des 15 et 16 Février 2017

**A Monsieur le Président
De Horoya AC**

Monsieur le Président,

Je vous rappelle que la Ligue Guinéenne de Football Professionnel a été créée par Décision N° 00005/FGF/SG/2015 du 4 Novembre 2015 par le Président de la Fédération Guinéenne de Football et je précise que c'était pour une année expérimentale.

Durant toute cette année expérimentale qui a pris fin à la dernière journée de la L1 et L2 de la saison dernière, sans être renouvelée, aucune réunion régulière n'a été organisée et toutes les décisions ont été prises par vous seul sans concertation.

La seule réunion à laquelle j'ai assisté le 9 Janvier 2017 en tant que 1^{er} vice Président était plutôt dirigée contre ma personne à cause de l'approche des élections à la Fédération Guinéenne de Football. Je vous signale que cette réunion n'était pas non plus légale à cause de la présence de Mr DRAME Mamoudou (membre du Comité de Normalisation) qui était d'ailleurs intervenu plusieurs fois. Mais le PV N°001/09.01.2017/BE/LGFP n'avait pas fait mention de sa présence. C'est d'ailleurs le seul PV de réunion du Bureau Exécutif depuis la mise en place de la LGFP, bien que le contenu ne reflétait pas du tout ce qui a été dit lors de la réunion. Une autre anomalie.

Le 1^{er} Février 2017 c'est à dire moins de 10 jours aujourd'hui, j'ai reçu en tant que Président de l'AS Kaloum, le « Projet de statuts de la LGFP » par courrier N° Réf :0027/LGFP, pour « nous permettre d'avoir une meilleure compréhension du contenu. » comme l'a indiqué votre courrier.

Stade de la mission, Commune de Kaloum, Conakry République de Guinée
Info@askaloum.com www.askaloum.com Tél. +224 622 77 77

Comptes bancaires: GNF:01066500004 USD:01066500029 Euro:01066500017
Beneficiary bank: NSIA BANQUE GUINEA SWIFT :BIAOGNGN



Je vous signale que l'Article 26, alinéa 2 des statuts de la Fédération Guinéenne de Football stipule :

"LE PRESIDENT DE LA LIGUE PROFESSIONNELLE DE FOOTBALL est de droit DEUXIEME VICE-PRESIDENT de la FGF pour autant qu'il n'ait pas postulé à un autre poste électif du Comité Exécutif, auquel cas le poste sera dévolu au vice-président de la Ligue Professionnelle de Football."

Dès lors que votre candidature a été reçue au secrétariat général de FGF, vous perdez implicitement votre qualité de Président de la LGFP.

Je vous invite donc à passer le service à votre 1^{er} Vice Président que je suis dans les meilleurs délais (72 heures maximum), qui organisera les élections dans des conditions statutaires requises.

Je vous signale que le projet de statuts que les clubs de L1 et L2 ont reçu le 1^{er} Février 2017, nécessiterait une adoption à l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet.

Une fois que ces statuts sont adoptés, nous passerons à l'étape suivante de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire Elective conformément aux statuts adoptés.

Les conditions de tenue de cette Assemblée Générale (mode, délai..) devront être respectées scrupuleusement.

A ces élections comme je l'ai souvent réitéré, je ne serai personnellement candidat à aucun poste (pour raison de conflit d'intérêt). Cependant, je veillerai à ce que l'illégalité dans laquelle nous nous trouvons depuis la mise en place de notre institution qui est sans statuts ni règlement ne bascule dans une autre illégalité plus criante en procédant à une mascarade d'élections sans textes statutaires.

Nous devons cesser d'être la risée du monde en nous morfondant dans l'amateurisme le plus total, ne posant des actes qu'en fonction de vos seules humeurs et ne tenant compte d'aucune loi.



Notre institution doit retrouver toute sa crédibilité en respectant désormais tous les principes de droit liés à son existence et à son fonctionnement.

L'Assemblée Générale Elective que vous avez projetée illégalement les 15 et 16 Février en dehors du Bureau Exécutif, est donc caduque.

La cellule de dépouillement dont vous faites mention dans votre tableau du 9 Février 2017, n'existe que dans l'imaginaire de ceux qui l'ont produit, aucune réunion du Bureau Exécutif n'ayant décidé de sa création.

Je vous mets au défi de prouver le contraire en produisant une convocation à une réunion et conséquemment le procès verbal dressé à cet effet.

Enfin, je vous garanti, surtout à tous nos membres (Clubs de L1 et L2) de mettre en place une institution respectable et crédible qui ne fonctionnera pas désormais que par la seule volonté unilatérale de son Président.

C'est ce qui est attendu de nous, par tous les acteurs de l'élite de notre football ; je m'y engage en tant que Président intérimaire chargé des reformes légales devant nous conduire à des élections crédibles, transparentes et acceptées de tous.

Je vous prie d'agréer monsieur le Président, mes salutations sportives.

Ampliation :
FIFA
CAF
Ministère des sports
Comité de Normalisation
Comité Olympique
LGFP
Ligues Régionales
Clubs

Aboubacar SAMPIL
Président

